

Remplace la date 30-oct.-2023

Date de révision 07-nov.-2025

Numéro de révision 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit	10420
Numéro du fiche de données de sécurité	10420
Nom du produit	DOWSIL IE 6683 EMULSION
<u>Autres moyens d'identification</u>	
UFI	QE4H-11EV-500M-JY8S
Synonymes	DOW CORNING IE 6683
Substance pure/mélange	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	produits routiers et de construction. Revêtements Processus en phase aqueuse Produits de traitement de surfaces non métalliques Utilisation industrielle Utilisation professionnelle Utilisation par les consommateurs
-------------------------	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions Belgium N.V.
Riverside Business Park Building G
Bd International 55
Internationalelaan 55
1070 Brussels
BEL
Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
Numéro d'appel d'urgence national	Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe	112
--------	-----

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage**Mention d'avertissement**

Attention

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH208 - Contient 5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1) Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P261 - Éviter de respirer les aérosols

P264 - Se laver la peau soigneusement après manipulation

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3. Autres dangers**Évaluation PBT et vPvB**

Le produit contient des substances classées PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
TRIETHOXYOCTYL	>= 11.0 - <=	01-211997231	220-941-2	Skin Irrit. 2	-	-	-

SILANE 2943-75-1	19.0 %	3-39-XXXX		(H315)			
DIMETHYL SILOXANE WITH AMINOETHYLAMIN OPROPYL SILSESQUIOXANE, HYDROXY TERM 68554-54-1	>= 1.0 - <= 1.4 %	Aucune donnée disponible	614-604-2	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-
MONOPROPYLENE GLYCOL 57-55-6	>= 0.8 - <= 1.1 %	01-211945680 9-23-XXXX	200-338-0	Non classé	-	-	-
DODECAN-1-OL, ETHOXYLATED 9002-92-0	>= 0.8 - <= 1.1 %	Aucune donnée disponible	-	Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	1	-
ALCOHOLS, C12-13, ETHOXYLATED 66455-14-9	<= 1.1 %	Aucune donnée disponible	-	Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-
HEXAMETHYLDISIL OXANE 107-46-0	>= 0.23 - <= 0.4 %	Aucune donnée disponible	203-492-7	Aquatic Chronic 2 (H411) Aquatic Acute 1 (H400) Flam. Liq. 2 (H225)	-	-	-
OCTAMETHYLCYCL OTETRASILOXANE 556-67-2	>= 0.07 - <= 0.11 %	Aucune donnée disponible	209-136-7 (014-018-00-1)	Flam. Liq. 3 (H226) Aquatic Chronic 1 (H410) Repr. 2 (H361f)	-	-	10
CETRIMONIUM CHLORIDE 112-02-7	>= 0.06 - <= 0.084 %	01-211997055 8-23-XXXX	203-928-6	Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1C (H314) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	-	10	1
HEXADECYLTRIME THYLAMMONIUM ACETATE 51374-75-5	>= 0.014 - <= 0.024 %	Aucune donnée disponible	807-818-4	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 3 (H311) Skin Corr. 1C (H314) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	-	10	1
HEXADECYLDIMET	>= 0.0057 - <=	Aucune	203-997-2	Acute Tox. 4	-	100	10

HYLAMINE 112-69-6	0.0067 %	donnée disponible		(H302) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)			
5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1) 55965-84-9	>= 0.0012 - <= 0.0014 %	Aucune donnée disponible	611-341-5 613-167-00-5	Skin Corr. 1C (H314) Aquatic Chronic 1 (H410) Aquatic Acute 1 (H400) Skin Sens. 1A (H317) Acute Tox. 2 (H330) Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 2 (H310) Eye Dam. 1 (H318) EUH071	Eye Irrit. 2 :: 0.06%<=C<0.6 % Skin Corr. 1C :: C>=0.6% Skin Irrit. 2 :: 0.06%<=C<0.6 % Skin Sens. 1A :: C>=0.0015% Eye Dam. 1 :: C>=0.6%	100	100

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
TRIETHOXYOCTYLSILANE 2943-75-1	= 5110	6730 8000	Aucune donnée disponible	> 21.974	Aucune donnée disponible
MONOPROPYLENE GLYCOL 57-55-6	> 20000	> 2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
DODECAN-1-OL, ETHOXYLATED 9002-92-0	9060	> 2000	> 1.6	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
ALCOHOLS, C12-13, ETHOXYLATED 66455-14-9	> 2000	> 2000	> 1.6	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
HEXAMETHYLDISILOXANE 107-46-0	> 5000	> 2000	Aucune donnée disponible	= 106	Aucune donnée disponible
OCTAMETHYLCYCLOTRIASILOXANE 556-67-2	> 4800	> 2400	= 36	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
CETRIMONIUM CHLORIDE	=699	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
112-02-7					
HEXADECYLTRIMETHYLAMMONIUM ACETATE 51374-75-5	=1550	=528	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
HEXADECYLDIMETHYLAMINE 112-69-6	1015	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1) 55965-84-9	64	87.12	0.33	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit contient une ou plusieurs substance(s) candidate(s) extrêmement préoccupante(s) (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

Nom chimique	Numéro CAS	Liste candidate des substances SVHC
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE	556-67-2	X

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Le personnel de premiers secours doit porter un équipement de protection approprié lors de tout sauvetage. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de symptômes. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Jetez les articles qui ne peuvent pas être décontaminés, y compris les articles en cuir tels que les chaussures, les ceintures et les bracelets de montre.

Ingestion

Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Le produit contient une substance allergène qui, chez les personnes prédisposées, peut provoquer une réaction allergique. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Yeux Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Cutané(e) Provoque une irritation cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les éventuelles brûlures comme des brûlures thermiques, après décontamination. Le traitement de l'exposition doit viser à contrôler les symptômes et l'état clinique du patient.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec, CO₂, eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. Retour de flamme possible à partir de points très éloignés. L'exposition aux produits de combustion peut constituer un danger pour la santé. Des concentrations inflammables de vapeur peuvent s'accumuler à des températures supérieures au point d'éclair ; voir la section 9. Des mélanges inflammables peuvent exister dans l'espace de vapeur des conteneurs à température ambiante. En cas d'échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'emballage fermé. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. Oxydes d'azote (NO_x). Éthanol. Formaldéhyde. Aldéhydes. Alcools. Éther. Cétones. Hydrocarbures de faible poids moléculaire.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Éliminer les sources d'ignition. Éliminer toutes les sources d'inflammation à proximité du déversement ou des vapeurs libérées pour éviter un incendie ou une explosion. Mise à la terre et liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Ne pas laisser les eaux de ruissellement de lutte contre l'incendie pénétrer les égouts ou les cours d'eau. Suivre les précautions pour une manipulation sûre décrites dans cette fiche de données de sécurité.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
Méthodes de nettoyage	Ne rincez pas le déversement ni le site du déversement avec de l'eau, à moins que l'eau ne soit collectée et envoyée pour récupération ou élimination. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Supprimer (abattre) les gaz/vapeurs/brouillards avec un jet d'eau pulvérisée. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
---------------------------------------	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils relatifs à la manipulation sans danger	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Ne pas avaler. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Évitez de renverser. Éviter le rejet dans l'environnement. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage antidéflagrant. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ce matériau contient des microparticules de polymère synthétique (MPS) au sens du règlement (UE) 2023/2055 de la Commission. Identifier les sources potentielles d'émissions de MPS lors de la manipulation, de l'utilisation et du transport de ce matériau. Mettre en œuvre des mesures pour les prévenir. Tenir compte de toutes les étapes pertinentes pour les rejets potentiels de MPS dans l'environnement, y compris, mais sans s'y limiter : l'installation des installations, les systèmes de confinement, l'équipement des employés, le transport en vrac, le chargement, le déchargement, l'échantillonnage, la filtration, l'emballage, le remplissage, le transport, l'entretien de l'usine/des installations, le recyclage et l'élimination. Établir et appliquer des procédures. Fournir aux employés une formation et un équipement adéquats. Maintenir les récipients, les réservoirs de stockage et les conteneurs en bon état afin d'éviter les trous, les fissures ou les fuites. Maintenir les équipements de chargement/déchargement et de transfert avec une bonne étanchéité. Placer des bacs de récupération sous les vannes de déchargement/chargement et les points de raccordement. L'équipement de transfert et de remplissage doit être adapté à la tâche et maintenu en bon état. Un choix judicieux du conteneur et de l'emballage peut contribuer à réduire les dommages et les déversements. Pour la manipulation de l'eau provenant du rinçage des réservoirs, des cuves, des pompes et d'autres équipements, ainsi que du rinçage des emballages et des citernes, voir la section 13.
Remarques générales en matière d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation	Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Conserver à l'écart des matériaux suivants. Agents comburants forts.
-----------------------------------	---

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Utilisation(s) particulière(s)**

Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition****Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
TRIETHOXYOCTYLSILANE 2943-75-1	-	2.5 mg/kg bw/day [4] [6]	17.6 mg/m ³ [4] [6]
MONOPROPYLENE GLYCOL 57-55-6	-	-	168 mg/m ³ [4] [6] 10 mg/m ³ [5] [6]
DODECAN-1-OL, ETHOXYLATED 9002-92-0	-	1.4 mg/kg bw/day [4] [6]	4.93 mg/m ³ [4] [6]
ALCOHOLS, C12-13, ETHOXYLATED 66455-14-9	-	2080 mg/kg bw/day [4] [6]	294 mg/m ³ [4] [6]
HEXAMETHYLDISILOXANE 107-46-0	-	333 mg/kg bw/day [4] [6]	53.4 mg/m ³ [4] [6]
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE 556-67-2	-	-	73 mg/m ³ [4] [6] 73 mg/m ³ [5] [6]
CETRIMONIUM CHLORIDE 112-02-7	-	4.7 mg/kg bw/day [4] [6]	3.32 mg/m ³ [4] [6]
HEXADECYLDIMETHYLAMINE 112-69-6	-	-	1 mg/m ³ [4] [6] 1 mg/m ³ [4] [7] 1 mg/m ³ [5] [6] 1 mg/m ³ [5] [7]
5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1) 55965-84-9	-	-	0.02 mg/m ³ [5] [6] 0.04 mg/m ³ [5] [7]

Notes

- [4] Effets systémiques sur la santé.
 [5] Effets localisés sur la santé.
 [6] À long terme.
 [7] À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible

Notes

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
TRIETHOXYOCTYLSILANE 2943-75-1	1.25 mg/kg bw/day [4] [6]	1.25 mg/kg bw/day [4] [6]	4.3 mg/m ³ [4] [6]
MONOPROPYLENE GLYCOL 57-55-6	-	-	50 mg/m ³ [4] [6] 10 mg/m ³ [5] [6]
DODECAN-1-OL, ETHOXYLATED 9002-92-0	0.5 mg/kg bw/day [4] [6]	-	0.87 mg/m ³ [4] [6]
ALCOHOLS, C12-13, ETHOXYLATED 66455-14-9	25 mg/kg bw/day [4] [6]	1250 mg/kg bw/day [4] [6]	87 mg/m ³ [4] [6]
HEXAMETHYLDISILOXANE 107-46-0	0.27 mg/kg bw/day [4] [6]	167 mg/kg/day [4] [6]	13.3 mg/m ³ [4] [6]
OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE 556-67-2	3.7 mg/kg bw/day [4] [6]	-	13 mg/m ³ [4] [6] 13 mg/m ³ [5] [6]
CETRIMONIUM CHLORIDE 112-02-7	2.83 mg/kg bw/day [4] [6]	-	0.98 mg/m ³ [4] [6]
HEXADECYLDIMETHYLAMINE 112-69-6	0.5 mg/kg bw/day [4] [6]	-	-
5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1) 55965-84-9	0.09 mg/kg bw/day [4] [6] 0.11 mg/kg bw/day [4] [7]	-	0.02 mg/m ³ [5] [6] 0.04 mg/m ³ [5] [7]

Notes

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
MONOPROPYLENE GLYCOL 57-55-6	260 mg/L	183 mg/L	26 mg/L	-	-
DODECAN-1-OL, ETHOXYLATED 9002-92-0	1.39 µg/L	2.37 µg/L	0.139 µg/L	0.237 µg/L	-
ALCOHOLS, C12-13, ETHOXYLATED 66455-14-9	0.022 mg/l	0.022 mg/l	0.022 mg/l	0.00028 mg/L	-
HEXAMETHYLDISILOXANE 107-46-0	0.002 mg/L	0.003 mg/L	0.0 mg/l	-	-
OCTAMETHYLCYCLOTE TRASILOXANE 556-67-2	0.0015 mg/L	-	0.00015 mg/L	-	-
CETRIMONIUM CHLORIDE	0.00042 mg/l	0.000012 mg/l	0.000042 mg/l	-	-

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
112-02-7					
HEXADECYLDIMETHYLAMINE 112-69-6	0.00042 mg/	0.26 µg/L	0.03 µg/L	-	-
5-CHLORO-2-METHYL-4-ISO THIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H -ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1) 55965-84-9	0,00339 mg/l	0,00339 mg/l	0,00339 mg/l	3.39 µg/L	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
TRIETHOXYOCTYLSILANE 2943-75-1	19 mg/kg dry weight dw	1.9 mg/kg dry weight dw	-	3.8 mg/kg dry weight dw	56 mg/kg food
MONOPROPYLENE GLYCOL 57-55-6	572 mg/kg sediment dw	57.2 mg/kg sediment dw	20 g/L	50 mg/kg soil dw	-
DODECAN-1-OL, ETHOXYLATED 9002-92-0	25.9 µg/kg sediment dw	2.59 µg/kg sediment dw	0.25 mg/L	4.35 µg/kg soil dw	-
ALCOHOLS, C12-13, ETHOXYLATED 66455-14-9	5.91 mg/kg	5.91 mg/kg	10 g/L	1 mg/kg soil dw	-
HEXAMETHYLDISILOXANE 107-46-0	8.9 mg/kg sediment dw	0.890 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.083 mg/kg soil dw	5.3 mg/kg food
OCTAMETHYLCYCLOTRASI LOXANE 556-67-2	3 mg/kg sediment dw	0.3 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.54 mg/kg soil dw	41 mg/kg food
CETRIMONIUM CHLORIDE 112-02-7	68 mg/kg	6.8 mg/kg	0.4 mg/l	1.66 mg/kg	-
HEXADECYLDIMETHYLAMINE 112-69-6	1.25 mg/kg sediment dw	0.125 mg/kg sediment dw	130 µg/L	1 mg/kg soil dw	-
5-CHLORO-2-METHYL-4-ISO THIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H -ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1) 55965-84-9	0.027 mg/kg sediment dw	0.027 mg/kg sediment dw	0.23 mg/L	0.01 mg/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Aucune information disponible.

**Équipement de protection
individuelle****Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN ISO 16321-1.

Protection des mains Porter des gants appropriés. Gants imperméables. Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
	Porter des gants de protection en caoutchouc butyle	> 0.35 mm	> 240 minutes
	Rubber (natural, latex)	> 0.35 mm	> 240 minutes
	Porter des gants de protection en Néoprène™	> 0.35 mm	> 240 minutes
	Caoutchouc nitrile/butadiène (« nitrile » ou « NBR »).	> 0.35 mm	> 240 minutes
	Stratifié d'alcool éthylvinyle ("EVAL")	> 0.35 mm	> 240 minutes
	Polychlorure de vinyle (PVC).	> 0.35 mm	> 240 minutes

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.

Protection respiratoire Utiliser une protection respiratoire adaptée.
Type de filtre recommandé : Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Type AP2.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Liquide
Couleur	blanche
Odeur	Insignifiant
Seuil olfactif	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
Point de fusion / point de congélation		Indéterminé(e)(s).
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	> 35 °C	@ 760 mmHg.
Inflammabilité		Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible.
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Point d'éclair	45 °C	Closed cup.
Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible.
Température de décomposition		Aucune information disponible.
pH	4 - 5.5	
pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.
Viscosité cinématique		Aucune information disponible.
Viscosité dynamique	50 mPa s	
Hydrosolubilité		Indéterminé(e)(s).
Solubilité(s)		Aucune information disponible.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

Inhalation	L'inhalation de vapeurs à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Contact oculaire	Peut provoquer une légère irritation des yeux.
Contact avec la peau	Le produit contient une substance allergène qui, chez les personnes prédisposées, peut provoquer une réaction allergique. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Provoque une irritation cutanée. Un bref contact peut provoquer une irritation cutanée modérée accompagnée de rougeurs locales. Un contact répété peut provoquer une desquamation et un ramollissement de la peau.
Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**Symptômes****Toxicité aiguë****Mesures numériques de toxicité**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
TRIETHOXYOCTYLSILANE	5110 mg/kg (Rat)	= 6730 mg/kg (Rabbit) > 8000 mg/kg (Rabbit)	> 22 ppm (Rat) 4 h
MONOPROPYLENE GLYCOL	> 20000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	317.042 mg/l (Rat) (2h)
DODECAN-1-OL, ETHOXYLATED	9060 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	> 1.6 mg/l (Rat) 4h
ALCOHOLS, C12-13, ETHOXYLATED	> 2000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	> 1.6 mg/l (Rat) (4h)
HEXAMETHYLDISILOXANE	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	= 106 mg/l (Rat) 4 h
OCTAMETHYLCYCLOTETRAS ILOXANE	> 4800 mg/kg (Rat)	> 2400 mg/kg (Rat)	= 36 mg/L (Rat) 4 h
CETRIMONIUM CHLORIDE	= 699 mg/kg (Rat)	-	-
HEXADECYLTRIMETHYLAMM ONIUM ACETATE	= 1550 mg/kg (Rat)	= 528 mg/kg (Rat)	-
HEXADECYLDIMETHYLAMINE	= 1015 mg/kg (Rat)	= 4.29 mL/kg (Rabbit)	-
5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOT HIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H -ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1)	= 40 mg/kg (Rat)	= 87 mg/kg (Rabbit)	= 0.171 mg/l (Rat) (4h)

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée. Un bref contact peut provoquer une irritation cutanée

modérée accompagnée de rougeurs locales. Un contact répété peut provoquer une desquamation et un ramollissement de la peau.

TRIETHOXYOCTYLSILANE (2943-75-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque une irritation cutanée. Un bref contact peut provoquer une irritation cutanée modérée accompagnée de rougeurs locales. Un contact prolongé peut provoquer une irritation cutanée modérée avec rougeur locale.

DIMETHYL SILOXANE WITH AMINOETHYLAMINOPROPYL SILSESQUIOXANE, HYDROXY TERM (68554-54-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque une irritation cutanée. Un bref contact peut provoquer une irritation cutanée accompagnée de rougeurs locales.

MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Un contact prolongé n'est pratiquement pas irritant pour la peau. Un contact répété peut provoquer une desquamation et un ramollissement de la peau.

DODECAN-1-OL, ETHOXYLATED (9002-92-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Un bref contact peut provoquer une irritation cutanée accompagnée de rougeurs locales.

ALCOHOLS, C12-13, ETHOXYLATED (66455-14-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée de rougeurs locales.

HEXAMETHYLDISILOXANE (107-46-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Un bref contact n'est essentiellement pas irritant pour la peau. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation. Peut provoquer une réaction plus grave sur la peau couverte (sous les vêtements, les gants).

OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Un bref contact n'est essentiellement pas irritant pour la peau.

CETRIMONIUM CHLORIDE (112-02-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves brûlures. Les symptômes peuvent inclure des douleurs, des rougeurs locales sévères et des lésions tissulaires.

HEXADECYLTRIMETHYLAMMONIUM ACETATE (51374-75-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves brûlures. Les symptômes peuvent inclure des douleurs, des rougeurs locales sévères et des lésions tissulaires.

HEXADECYLDIMETHYLAMINE (112-69-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves brûlures. Les symptômes peuvent inclure des douleurs, des rougeurs locales sévères et des lésions tissulaires.

5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin	Cutané(e)		4 heures	Corrosif. Provoque de graves brûlures. Les symptômes peuvent inclure des douleurs, des rougeurs locales sévères et des lésions tissulaires.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Peut provoquer une légère irritation des yeux.

TRIETHOXYOCTYLSILANE (2943-75-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut provoquer une légère irritation des yeux Une blessure à la cornée est peu probable

DIMETHYL SILOXANE WITH AMINOETHYLAMINOPROPYL SILSESQUIOXANE, HYDROXY TERM (68554-54-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque une sévère irritation des yeux Peut provoquer des lésions cornéennes.

MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut provoquer une légère irritation des yeux Une blessure à la cornée est peu probable Le brouillard peut provoquer une irritation des yeux.

DODECAN-1-OL, ETHOXYLATED (9002-92-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque une sévère irritation des yeux

ALCOHOLS, C12-13, ETHOXYLATED (66455-14-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque une sévère irritation des yeux

HEXAMETHYLDISILOXANE (107-46-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut provoquer une légère irritation des yeux Une blessure à la cornée est peu probable

OCTAMETHYLCYCLOTETRA-SILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					non irritant

CETRIMONIUM CHLORIDE (112-02-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves lésions des yeux

					Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires
--	--	--	--	--	---

HEXADECYLTRIMETHYLAMMONIUM ACETATE (51374-75-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves lésions des yeux Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires

HEXADECYLDIMETHYLAMINE (112-69-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves lésions des yeux Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires

5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Lapin	œil			Corrosif Provoque de graves lésions des yeux Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Le produit contient une substance allergène qui, chez les personnes prédisposées, peut provoquer une réaction allergique. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

TRIETHOXYOCTYLSILANE (2943-75-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Résultats sur l'humain	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

DODECAN-1-OL, ETHOXYLATED (9002-92-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

ALCOHOLS, C12-13, ETHOXYLATED (66455-14-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

HEXAMETHYLDISILOXANE (107-46-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Résultats sur l'humain	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

CETRIMONIUM CHLORIDE (112-02-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

HEXADECYLTRIMETHYLAMMONIUM ACETATE (51374-75-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Cutané(e)	Peut provoquer une réaction allergique cutanée

Mutagenicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible.

Informations sur les composants

TRIETHOXYOCTYLSILANE (2943-75-1)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif

MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Négatif Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

DODECAN-1-OL, ETHOXYLATED (9002-92-0)

Méthode	Espèce	Résultats
---------	--------	-----------

	in vitro	Négatif
--	----------	---------

HEXAMETHYLDISILOXANE (107-46-0)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Négatif Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Négatif Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

CETRIMONIUM CHLORIDE (112-02-7)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif

HEXADECYLTRIMETHYLAMMONIUM ACETATE (51374-75-5)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif

HEXADECYLDIMETHYLAMINE (112-69-6)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Certaines données positives existent, mais elles ne sont pas suffisantes pour une classification
	in vivo	Non mutagène

Cancérogénicité

Aucune information disponible.

Informations sur les composants

MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

Méthode	Espèce	Résultats
		N'a pas provoqué de cancer chez les animaux de laboratoire.

HEXAMETHYLDISILOXANE (107-46-0)

Méthode	Espèce	Résultats
		Des effets rénaux et/ou des tumeurs ont été observés chez des rats mâles. On pense que ces effets sont spécifiques à l'espèce et qu'ils sont peu susceptibles de se produire chez l'homme. L'apparition précoce de tumeurs des cellules testiculaires a été observée, spontanée et fréquente chez les rats. On

		pense que ces effets sont spécifiques à l'espèce et qu'ils sont peu susceptibles de se produire chez l'homme
--	--	--

OCTAMETHYLCYCLOTETRASIOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Résultats
		Les résultats d'une étude répétée de 2 ans sur l'exposition par inhalation de vapeurs à l'octaméthylcyclotétrasiloxane (D4) chez des rats indiquent des effets (adénomes utérins bénins) dans l'utérus des femelles. Ce résultat s'est produit uniquement à la dose d'exposition la plus élevée (700 ppm). À ce jour, les études n'ont pas démontré si ces effets se produisaient par des voies pertinentes pour les humains. Une exposition répétée au D4 chez le rat a entraîné une accumulation de protoporphyrine dans le foie. Sans connaissance du mécanisme spécifique conduisant à l'accumulation de protoporphyrine, la pertinence de cette découverte pour l'homme est inconnue.

HEXADECYLDIMETHYLAMINE (112-69-6)

Méthode	Espèce	Résultats
		N'a pas provoqué de cancer chez les animaux de laboratoire.

5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE 453	Rat	N'a pas provoqué de cancer chez les animaux de laboratoire.
	Souris	Non cancérigène

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne
OCTAMETHYLCYCLOTETRASIOXANE	Repr. 2

TRIETHOXYOCTYLSILANE (2943-75-1)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

Méthode	Espèce	Résultats
		Dans les études animales, n'a pas interféré avec la reproduction Dans les études animales, n'a pas interféré avec la fertilité

HEXAMETHYLDISILOXANE (107-46-0)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Résultats
		Susceptible de nuire à la fertilité

CETRIMONIUM CHLORIDE (112-02-7)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

HEXADECYLTRIMETHYLAMMONIUM ACETATE (51374-75-5)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

HEXADECYLDIMETHYLAMINE (112-69-6)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)

Méthode	Espèce	Résultats
		Dans les études animales, n'a pas interféré avec la reproduction

STOT - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

TRIETHOXYOCTYLSILANE (2943-75-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					L'évaluation des données disponibles suggère que ce matériau n'est pas un toxique STOT-SE

MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					L'évaluation des données disponibles suggère que ce matériau n'est pas un toxique STOT-SE

HEXAMETHYLDISILOXANE (107-46-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					L'évaluation des données disponibles suggère que ce matériau n'est pas un toxique STOT-SE

OCTAMETHYLCYCLOTETRASIOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					L'évaluation des données disponibles suggère que ce matériau n'est pas un toxique STOT-SE

CETRIMONIUM CHLORIDE (112-02-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Corrosif Non classé Une irritation ou une corrosivité des voies respiratoires supérieures peut être attendue.

HEXADECYLTRIMETHYLAMMONIUM ACETATE (51374-75-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Corrosif Le matériau n'est pas classé comme irritant respiratoire ; cependant, Une irritation ou une corrosivité des voies respiratoires supérieures peut être attendue.

HEXADECYLDIMETHYLAMINE (112-69-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Corrosif Le matériau n'est pas classé comme irritant respiratoire ; cependant, Une irritation ou une corrosivité des voies respiratoires supérieures peut être attendue.

5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
		Inhalation			Peut irriter les voies respiratoires

STOT - exposition répétée

Aucune information disponible.

TRIETHOXYOCTYLSILANE (2943-75-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Chez les animaux, des effets ont été rapportés sur les organes suivants : Appareil urinaire Les

					<p>résultats d'une étude combinée de toxicité à doses répétées, incluant des critères de sélection pour la reproduction et le développement, sur le n-octyltriéthoxysilane ont montré des effets neurologiques chez le rat à fortes doses (1 000 mg/kg). Une paralysie et une parésie des membres, ainsi qu'une démyélinisation du cerveau, de la moelle épinière, des nerfs sciatiques et tibiaux ont été observées chez certains animaux.</p>
--	--	--	--	--	---

MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Dans de rares cas, une exposition excessive répétée au propylène glycol peut provoquer des effets sur le système nerveux central.

DODECAN-1-OL, ETHOXYLATED (9002-92-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, les expositions répétées ne devraient pas entraîner d'effets indésirables significatifs supplémentaires.

HEXAMETHYLDISILOXANE (107-46-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Chez les animaux, des effets ont été rapportés sur les organes suivants : Foie Testicules Rein Cependant, les effets sont spécifiques à l'espèce et ne concernent pas les humains. Ce

					matériau contient de l'hexaméthylcyclotétrasiloxane (HMDS). L'exposition répétée par inhalation chez les rats au HMDS a entraîné une accumulation de protoporphyrine dans le foie. Sans connaissance du mécanisme spécifique conduisant à l'accumulation de protoporphyrine, la pertinence de cette découverte pour l'homme est inconnue.
--	--	--	--	--	---

OCTAMETHYLCYCLOTETRA-SILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Chez les animaux, des effets ont été rapportés sur les organes suivants : Rein Foie voies respiratoires Organes reproducteurs féminins

CETRIMONIUM CHLORIDE (112-02-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, les expositions répétées ne devraient pas entraîner d'effets indésirables significatifs.

HEXADECYLTRIMETHYLAMMONIUM ACETATE (51374-75-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, les expositions répétées ne devraient pas entraîner d'effets indésirables significatifs.

HEXADECYLDIMETHYLAMINE (112-69-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, les

					expositions répétées ne devraient pas entraîner d'effets indésirables significatifs.
--	--	--	--	--	--

Danger par aspiration Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

TRIETHOXYOCTYLSILANE (2943-75-1)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	> 0.055 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	CE50	> 0.049 mg/L	48 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	CEr50	> 0.13 mg/L	72 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	NOEC	> 0.13 mg/L	72 heures	
OCDE, essai n° 209 : Boue activée, essai d'inhibition de la respiration (oxydation du carbone et de l'ammonium)	activated sludge	CE50	> 1000 mg/L	3 heures	
Toxicité aquatique chronique	Pimephales promelas	NOEC	> 0.036 mg/L	32 jours	
Toxicité aquatique chronique	Daphnia magna	NOEC	>= 0.199 mg/L	21 jours	

MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité	Oncorhynchus mykiss (truite)	CL50	40613 mg/L	96 heures	

aiguë	arc-en-ciel)				
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Ceriodaphnia dubia	CL50	18340 mg/L	48 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	CEr50	19000 mg/L	96 heures	
	Pseudomonas putida	NOEC	> 20000 mg/L	18 heures	
Toxicité aquatique chronique	Ceriodaphnia dubia	NOEC	13020 mg/L	7 jours	

DODECAN-1-OL, ETHOXYLATED (9002-92-0)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	3.3 mg/L	96 heures	
	Daphnia magna	CE50	> 1 - 10 mg/L	48 heures	
	Pseudokirchneriella subcapitata	CE50	> 0.1 - 1 mg/L	72 heures	
	Pseudokirchneriella subcapitata	NOEC	> 0.1 - 1 mg/L	72 heures	
	Lepomis macrochirus	NOEC	> 0.1 - 1 mg/L	30 jours	
	Daphnia magna	NOEC	> 0.1 - 1 mg/L	21 jours	

HEXAMETHYLDISILOXANE (107-46-0)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	0.46 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Selenastrum capricornutum	CEr50	> 0.55 mg/L	72 heures	
	Daphnia magna	NOEC	0.08 mg/L	21 jours	

OCTAMETHYLCYCLOTETRASIOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
Toxicité aiguë	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	> 0.022 mg/L	96 heures	
Toxicité aiguë	Cyprinodon variegatus	CL50	> 0.0063 mg/L	14 jours	
Toxicité aiguë	Mysidopsis bahia	CE50	> 0.0091 mg/L	96 heures	
Toxicité aiguë	Daphnia magna	CE50	> 0.015 mg/L	48 heures	
Toxicité aiguë	Pseudokirchneriella subcapitata	CEr50	> 0.022 mg/L	96 heures	
Toxicité aiguë	Pseudokirchneriella subcapitata	CE10	>= 0.022 mg/L	96 heures	
Toxicité aquatique chronique	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	NOEC	>= 0.0044 mg/L	93 jours	
Toxicité aquatique chronique	Daphnia magna	NOEC	0.0079 mg/L	21 jours	

CETRIMONIUM CHLORIDE (112-02-7)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Brachydanio rerio	CL50	0.19 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	CE50	0.012 mg/L	48 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	CEr50	0.113 mg/L	72 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	NOEC	0.068 mg/L	72 heures	
DIN 38 412 Part 8	Pseudomonas putida	CE50	0.96 mg/L	16 heures	
Toxicité aquatique chronique	Pimephales promelas	NOEC	0.0322 mg/L	28 jours	
Toxicité aquatique chronique	Daphnia magna	NOEC	0.00415 mg/L	21 jours	

HEXADECYLTRIMETHYLAMMONIUM ACETATE (51374-75-5)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Brachydanio rerio	CE50	0.19 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	CE50	0.28 mg/L	48 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	CEr50	0.08 mg/L	72 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	NOEC	0.04 mg/L	72 heures	
Toxicité aquatique chronique	Pimephales promelas	NOEC	0.032 mg/L	28 jours	
Toxicité aquatique chronique	Daphnia magna	NOEC	> 0.001 - < 0.01 mg/L	21 jours	

HEXADECYLDIMETHYLAMINE (112-69-6)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	0.18 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	CE50	66.5 µg/l	48 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Desmodesmus subspicatus	CEr50	9.9 µg/l	72 heures	

OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Desmodesmus subspicatus	NOEC	0.5 µg/l	72 heures	
	activated sludge	CE50	13 mg/L	3 heures	
Toxicité aquatique chronique	Daphnia magna	NOEC	0.036 mg/L	21 jours	

5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë ou équivalent.	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	0.19 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate ou équivalent.	Daphnia magna	CL50	0.16 mg/L	48 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Skeletonema costatum	NOEC	0.00049 mg/L	48 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Skeletonema costatum	CEr50	0.0052 mg/L	48 heures	
Toxicité chronique	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	NOEC	0.05 mg/L	14 jours	
Toxicité chronique	Daphnia magna	NOEC	0.1 mg/L	21 jours	

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

TRIETHOXYOCTYLSILANE (2943-75-1)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301D : Biodégradabilité facile : Essai en flacon fermé (TG 301 D)	28 jours	Biodégradation 31.5%	Sur la base des lignes directrices strictes des tests de l'OCDE, ce matériau ne peut pas être considéré comme facilement biodégradable ; cependant, ces résultats ne signifient pas nécessairement que le matériau n'est pas biodégradable dans les conditions environnementales.

MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F) ou équivalent.	28 jours	Biodégradation 81%	Facilement biodégradable
OCDE, essai n° 306 : Biodégradabilité dans l'eau de mer ou équivalent.	64 jours	Biodégradation 96%	Facilement biodégradable

DODECAN-1-OL, ETHOXYLATED (9002-92-0)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
			Facilement biodégradable

HEXAMETHYLDISILOXANE (107-46-0)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301A : Biodégradabilité facile : Essai MITI modifié (I) (TG 301 C)	28 jours	Biodégradation 2 %	Devrait se biodégrader très lentement

OCTAMETHYLCYCLOTETRASIOXANE (556-67-2)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OECD 310	28 jours	Biodégradation 3.7%	Devrait se biodégrader très lentement

CETRIMONIUM CHLORIDE (112-02-7)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301D : Biodégradabilité facile : Essai en flacon fermé (TG 301 D)	28 jours	Biodégradation > 60 %	Facilement biodégradable

HEXADECYLTRIMETHYLAMMONIUM ACETATE (51374-75-5)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301D : Biodégradabilité facile : Essai en flacon fermé (TG 301 D)	28 jours	Biodégradation 60%	

HEXADECYLDIMETHYLAMINE (112-69-6)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301B : Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO2 (TG 301 B)	28 jours	Biodégradation > 60 %	Facilement biodégradable

5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 302B : Biodégradabilité dite intrinsèque : Essai Zahn-Wellens/EMPA	10 jours	Biodégradation < 50 %	Rapidement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Bioaccumulation**

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
TRIETHOXYOCTYLSILANE	6.41
MONOPROPYLENE GLYCOL	-1.07
DODECAN-1-OL, ETHOXYLATED	1.937
HEXAMETHYLDISILOXANE	5.06
OCTAMETHYLCYCLOTETRASIOXANE	6.49
CETRIMONIUM CHLORIDE	3.08
HEXADECYLTRIMETHYLAMMONIUM ACETATE	> 6.91
HEXADECYLDIMETHYLAMINE	4.6
5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1)	0.4

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit contient des substances classées PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
TRIETHOXYOCTYLSILANE	La substance n'est pas PBT/vPvB
MONOPROPYLENE GLYCOL	La substance n'est pas PBT/vPvB
DODECAN-1-OL, ETHOXYLATED	La substance n'est pas PBT/vPvB
ALCOHOLS, C12-13, ETHOXYLATED	La substance n'est pas PBT/vPvB
HEXAMETHYLDISILOXANE	La substance n'est pas PBT/vPvB
OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE	Substance PBT Substance vPvB
CETRIMONIUM CHLORIDE	La substance n'est pas PBT/vPvB
HEXADECYLDIMETHYLAMINE	La substance n'est pas PBT/vPvB
5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1)	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Le coagulum et les résidus de filtration doivent être réutilisés, recyclés ou incinérés avec récupération d'énergie. Ne pas rejeter l'eau de rinçage des réservoirs, cuves, pompes et autres équipements, ainsi que celle des emballages et des citernes, dans les égouts municipaux ni dans les plans d'eau ouverts. Séparer les particules de polymère des eaux de remontée avant de les envoyer à la station d'épuration, par exemple par coagulation et sédimentation. Si des eaux usées contenant des particules de polymère sont dirigées vers des stations d'épuration industrielles sans séparation préalable du polymère, les boues doivent être incinérées avec récupération d'énergie. Ne pas déverser dans les égouts, sur le sol ou dans un plan d'eau. Ce produit, lorsqu'il est éliminé à l'état neuf et non contaminé, doit être traité comme un déchet dangereux conformément à la directive 2008/98/CE de l'UE, à condition qu'il remplisse les critères énumérés à l'annexe III de cette directive. Toute pratique d'élimination doit être conforme à toutes les lois nationales et provinciales, ainsi qu'aux arrêtés municipaux et locaux régissant les déchets dangereux. Pour les matériaux usagés, contaminés et résiduels, des évaluations supplémentaires peuvent être requises.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

- 14.4 Groupe d'emballage non réglementé
 14.5 Dangers pour l'environnement Non
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
 14.4 Groupe d'emballage non réglementé
 14.5 Dangers pour l'environnement Non
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales Aucun(e)
 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
 14.4 Groupe d'emballage non réglementé
 14.5 Dangers pour l'environnement Non
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales Aucun(e)
- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
 14.4 Groupe d'emballage non réglementé
 14.5 Dangers pour l'environnement Non
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****France****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France
MONOPROPYLENE GLYCOL 57-55-6	RG 84

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)

Pays-Bas

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE	-	-	Fertility Category 2

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Réglementation Les microparticules de polymère synthétique fournies sont soumises aux conditions fixées par l'entrée 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil.

Concentration de microparticules de polymère synthétique dans la substance ou le mélange : 10 - 30 %

Informations génériques sur l'identité des polymères contenus dans la substance ou le mélange :
Silicones

Product restricted per REACH Annex XVII: 3, 70, 75, 78

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE - 556-67-2	70. 75.	-
5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1) - 55965-84-9	75.	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1) - 55965-84-9	Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux Type de produits 4 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux Type de produits 6 : Protection des produits pendant le stockage Type de produits 11 : Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication Type de produits 12 : Produits anti-biofilm Type de produits 13 : Produits de protection des fluides de travail ou de coupe

Inventaires internationaux

TSCA	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
DSL/NDSL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
EINECS/ELINCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
ENCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
IECSC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
KECI	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
PICCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
AIIC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
NZIoC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA	- Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL	- Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS	- Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS	- Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC	- Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL	- Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS	- Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC	- Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC	- Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance/mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H301 - Toxique en cas d'ingestion
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H310 - Mortel par contact cutané
H311 - Toxique par contact cutané
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H330 - Mortel par inhalation
H361f - Susceptible de nuire à la fertilité
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)
 Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »
 + Sensibilisants
 Remarque sur la révision [Sections de la FDS mises à jour 1 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 15 16](#)

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
 Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
 Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
 Agence de protection de l'environnement des États-Unis
 Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
 FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
 Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
 Base de données sur les substances dangereuses
 International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
 Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
 NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
 National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
 National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
 Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)
 CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
 Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
 Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
 Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
 Organisation mondiale de la santé

Préparée par Lisa Bland
Préparée par

Remplace la date 30-oct.-2023

Date de révision 07-nov.-2025

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité